

CONSEIL

Cent huitième session

PROJET DE RAPPORT

SUR LA CENT HUITIEME SESSION DU CONSEIL

Genève

du mardi 28 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2017

Rapporteur : M. Evan Garcia (Philippines)

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	1
Participation	1
Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs	2
Rapport du Président du Conseil.....	2
Election du Bureau	3
Adoption de l'ordre du jour.....	3
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des Etats Membres.....	3
Admission des nouveaux Membres et observateurs	3
a) Demandes d'admission en qualité de Membre	3
b) Demande de représentation en qualité d'Etat observateur.....	4
c) Demandes de représentation en qualité d'observateur	5
Rapport du Directeur général	5
Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	5
Projet de rapport sur la cent septième session du Conseil.....	9
Rapport sur les questions examinées aux vingtième et vingt et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances	9
a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2017	9
b) Programme et Budget pour 2018	9
c) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation.....	9
d) Rapport sur le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes	10
e) Amendements au Statut du personnel.....	11
f) Autres points examinés aux vingtième et vingt et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.....	11
g) Rapports sur les vingtième et vingt et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances	13

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
Discours liminaire : M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président du Ghana (discours prononcé par M. Ignatius Baffour Awuah, Ministre de l'emploi et de la protection sociale, Ghana).....	13
Table ronde : Collaboration fondée sur des partenariats novateurs visant à promouvoir l'intégration des migrants et la cohésion sociale.....	14
Table ronde : Rapport Etat de la migration dans le monde 2018 : Comprendre la migration dans un monde de plus en plus interdépendant.....	19
Table ronde : Possibilités d'intégrer la thématique migration et changement climatique dans le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.....	21
Discours liminaire : M. Ismaïl Omar Guelleh, Président de Djibouti (discours prononcé par M. Hassan Omar Mohamed Bourhan, Ministre de l'intérieur, Djibouti).....	25
Voix de migrants.....	26
Débat général.....	27
Autres questions.....	30
Dates et lieux des prochaines sessions.....	31
Clôture de la session.....	31

Liste des acronymes

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP 23	Vingt-troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCI	Organisation de la coopération islamique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNISDR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UPU	Union postale universelle

PROJET DE RAPPORT SUR LA CENT HUITIEME SESSION DU CONSEIL

Introduction

1. Conformément à la résolution n° 1342 du 8 décembre 2016, le Conseil s'est réuni pour sa cent huitième session le mardi 28 novembre 2017 au Palais des Nations, à Genève. Il a tenu huit séances.

Participation¹

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Côte d'Ivoire	Iles Cook ²	Niger	Somalie
Afrique du Sud	Croatie	Inde	Nigéria	Soudan
Albanie	Cuba ²	Iran (République islamique d')	Norvège	Soudan du Sud
Algérie	Danemark	Irlande	Nouvelle-Zélande	Sri Lanka
Allemagne	Djibouti	Israël	Ouganda	Swaziland
Angola	Equateur	Italie	Pakistan	Suède
Argentine	Egypte	Jamaïque	Panama	Suisse
Arménie	El Salvador	Japon	Pays-Bas	Tadjikistan
Australie	Erythrée	Jordanie	Pérou	Tchad
Autriche	Espagne	Kazakhstan	Philippines	Tchéquie
Azerbaïdjan	Estonie	Kenya	Pologne	Thaïlande
Bahamas	Etats-Unis d'Amérique	Lettonie	Portugal	Timor-Leste
Bangladesh	Ethiopie	Lesotho	République de Corée	Trinité-et-Tobago
Bélarus	ex-République yougoslave de Macédoine	Libye	République de Moldova	Tunisie
Belgique	Fidji	Lituanie	République dominicaine	Turkménistan
Bénin	Finlande	Luxembourg	Roumanie	Turquie
Botswana	France	Madagascar	Rwanda	Ukraine
Brésil	Gabon	Malawi	Royaume-Uni	Uruguay
Bulgarie	Géorgie	Malte	Saint-Siège	Venezuela (République bolivarienne du)
Burkina Faso	Ghana	Maroc	Sao Tomé-et-Principe	Viet Nam
Burundi	Grèce	Maurice	Sénégal	Yémen
Cabo Verde	Guatemala	Mexique	Serbie	Zambie
Cambodge	Guyana	Mongolie	Sierra Leone	Zimbabwe
Canada	Haïti	Monténégro	Slovaquie	
Chili	Honduras	Mozambique	Slovénie	
Chine	Hongrie	Myanmar		
Chypre		Namibie		
Colombie		Népal		
Comores		Nicaragua		
Costa Rica				

3. Le Bhoutan, l'Indonésie, le Koweït², le Qatar, la Fédération de Russie, Saint-Marin et l'Arabie saoudite étaient représentés par des observateurs.

¹ Voir la liste des participants (document C/108/22).

² Voir les paragraphes 14 et 19.

4. La FAO, l'OIT, le HCDH, l'ONUSIDA³, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, la CCNUCC³, le FNUAP, le HCR, l'UNISDR³, l'UNITAR, les Nations Unies, l'ONUDC³, l'UNRISD, l'UPU, le PAM, l'OMS et le Groupe de la Banque mondiale étaient représentés par des observateurs.

5. Le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Union africaine, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, la Commission économique eurasiennne, l'Organisation européenne de droit public, l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union interparlementaire, la Ligue des Etats arabes, l'OCI, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et l'Ordre souverain de Malte étaient représentés par des observateurs, de même que les entités suivantes : Africa Humanitarian Action, AMEL Association International (Association libanaise d'action populaire)³, Amnesty International, Caritas Internationalis, la Communauté de Sant'Egidio, Initiatives et Changement International, l'Association du transport aérien international, la Commission internationale catholique pour les migrations, l'Institut international de droit humanitaire, l'Organisation internationale islamique de secours, le Service social international, INTERSOS, le Service Jésuite des Réfugiés, la Fédération luthérienne mondiale, Migrant Help, le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Refugee Education Trust, Save the Children, SOS Villages d'Enfants International, Cités et Gouvernements Locaux Unis, l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens et Zoï Environment Network.

Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs

6. Le Président sortant, M. John Paton Quinn (Australie), a ouvert la session le mardi 28 novembre 2017 à 10 h 05.

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les Etats non Membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 3, 4 et 5.

Rapport du Président du Conseil

8. Le Président sortant du Conseil a dit que son mandat avait coïncidé avec une année riche en événements, marquée par des consultations thématiques et régionales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, par des efforts visant à réformer les Nations Unies, et par la poursuite d'activités destinées à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, sans oublier l'accroissement du nombre de déplacements et de migrants irréguliers dans de nombreuses régions du monde.

9. Au titre de ses activités en qualité de Président, il s'était rendu dans deux pays d'Asie du Sud-Est, à savoir l'Indonésie et la Thaïlande. Lors de sa visite en Thaïlande, il avait, entre autres, participé aux consultations régionales sur le pacte mondial, visité des sites de projets de l'OIM et rencontré le personnel de l'Organisation, mené des discussions fructueuses avec

³ Voir le paragraphe 23.

le Ministère des affaires étrangères, y compris sur la question des privilèges et immunités, et rencontré le Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique. En Indonésie, il avait notamment participé à une réunion de haut niveau au cours de laquelle il avait encouragé l'Indonésie à devenir Membre de l'OIM, et s'était rendu sur le site d'un projet de l'Organisation. En discutant avec le personnel de terrain, il avait pu constater que son moral était bon, qu'il était fier de la culture décentralisée de l'Organisation et que, dans l'ensemble, il était satisfait de l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies. Ses interlocuteurs avaient également exprimé leur intérêt pour ce qui se passait au Siège, en particulier en ce qui concernait les relations entre l'OIM et les Nations Unies et la réforme budgétaire. Il a suggéré que, pendant leurs visites au Siège, les directeurs régionaux soient invités à rendre compte aux États Membres de la situation dans leur région, et que les membres du Bureau se rendent eux aussi dans les différentes régions dès le début de leur mandat.

Election du Bureau

10. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants :

Président :	Mme Marta Maurás (Chili)
Premier Vice-Président :	M. Negash Kebret Botora (Ethiopie)
Second Vice-Président :	M. Carsten Staur (Danemark)
Rapporteur :	M. Evan Garcia (Philippines)

Adoption de l'ordre du jour

11. Le Conseil a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document C/108/1/Rev.2⁴.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

12. L'Administration a signalé que, depuis l'établissement du document C/108/5/Rev.1, le Bangladesh, le Danemark, Djibouti, le Guatemala, la Jordanie, les Iles Salomon, le Soudan, la Turquie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avaient effectué des paiements. Le versement du Soudan avait permis le rétablissement du droit de vote de ce pays, si bien qu'il restait 15 pays privés de leur droit de vote.

13. Le Conseil a pris note du document C/108/5/Rev.1 et des informations additionnelles fournies par l'Administration.

Admission des nouveaux Membres et observateurs

a) Demande d'admission en qualité de Membre

14. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n^{os} 1343 et 1344 du 28 novembre 2017 et la résolution n^o 1359 du 1^{er} décembre 2017 admettant, respectivement, Cuba, les Iles Cook et la Dominique en tant que Membres de l'Organisation.

⁴ Sauf indication contraire, tous les documents et toutes les présentations audiovisuelles sont affichés sur le site Web de l'OIM, à l'adresse www.iom.int.

15. La représentation des Etats-Unis d'Amérique a dit que son pays se dissociait du consensus sur la résolution admettant les Iles Cook en tant que Membre de l'Organisation. Conformément à la Constitution, les Membres de l'OIM devaient être des Etats, ce qui n'était pas le cas en l'espèce. Elle s'est néanmoins félicitée d'un renforcement du partenariat avec les Iles Cook sur des questions d'intérêt mutuel.

16. Le représentant de Cuba a remercié les Etats Membres d'avoir appuyé la demande d'admission de son pays. Celui-ci était déterminé à collaborer étroitement avec l'Organisation et les autres Etats Membres pour stimuler le dialogue et la coopération à l'échelle internationale sur le phénomène migratoire, toujours plus complexe, et promouvoir le bien-être et le respect de la dignité des migrants. Cuba était attachée à des migrations sûres, ordonnées et régulières, bénéfiques pour tous ceux qui fuyaient la pauvreté, les effets du changement climatique, les conflits armés et d'autres dangers afin de pouvoir mener une vie décente.

17. La représentante des Iles Cook a souligné l'importance de la migration pour les objectifs de développement durable de son pays et pour sa gestion et son contrôle des frontières. Son Gouvernement se féliciterait de pouvoir collaborer avec l'Organisation à l'élaboration de programmes et de politiques ciblés destinés à faciliter une migration de main-d'œuvre sûre, ainsi que pour permettre aux travailleurs migrants présents dans les Iles Cook d'accéder à des ressources essentielles, tout en protégeant les droits des ressortissants, pour réviser la législation sur la migration et d'autres instruments juridiques, et pour mettre en place des systèmes d'information sur la migration efficaces.

18. Le Directeur général a souhaité la bienvenue à Cuba, aux Iles Cook et à la Dominique en leur qualité de nouveaux Membres de l'Organisation. L'OIM avait un bureau à Cuba depuis un certain temps. Désormais, des discussions pourraient être engagées sur la question de sa modernisation et d'autres domaines de coopération et d'échange d'expériences potentiels. L'Organisation développait ses activités dans le Pacifique, et il se réjouissait à la perspective de collaborer avec les Iles Cook, qui était le onzième Membre de l'OIM dans la région.

b) Demande de représentation en qualité d'Etat observateur

19. Le Conseil a adopté par acclamation la résolution n° 1345 du 28 novembre 2017 admettant le Koweït en tant qu'Etat observateur.

20. Le représentant du Koweït a dit que l'admission de son pays en tant qu'Etat observateur permettrait de renforcer les liens qui se développaient rapidement entre son pays et l'OIM en raison de l'intérêt sincère porté par les deux parties à l'action humanitaire. En coopération avec le Bureau de l'OIM au Koweït, et grâce à la participation directe de l'Emir du Koweït et du Directeur général, son Gouvernement continuerait d'appuyer les objectifs de l'Organisation et de mobiliser ses ressources au service de l'humanité.

21. Le Directeur général a souhaité la bienvenue au Koweït en sa qualité de nouvel Etat observateur. Le généreux soutien financier du Koweït et les efforts de longue date déployés par l'Emir pour mobiliser des fonds à l'appui de diverses causes humanitaires étaient vivement appréciés.

c) Demandes de représentation en qualité d'observateur

22. Le Conseil était saisi des demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par le Parlement latino-américain et caribéen, AMEL Association International (Association libanaise d'action populaire), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale et Partenaires dans le domaine de la population et du développement.

23. Ces huit organisations ont obtenu le statut d'observateur aux réunions du Conseil conformément aux résolutions n^{os} 1346 à 1353 du 28 novembre 2017.

24. Les représentants d'AMEL Association International, de la CCNUCC, de l'ONUSIDA, de l'ONUDC et de l'UNISDR ont remercié le Conseil d'avoir accepté la demande de statut d'observateur de leur organisation et se sont engagés à renforcer la coopération de celle-ci avec l'OIM. Chacune d'elles portait un intérêt particulier à des aspects essentiels de l'action menée par l'Organisation, si bien que le statut d'observateur apporterait des avantages réciproques. Des partenariats informels avec l'OIM étaient déjà en place depuis un certain temps. Une officialisation des relations permettrait de les renforcer.

25. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux observateurs, dont la présence enrichirait et élargirait les débats sur la migration au sein du Conseil. Les partenariats avec d'autres associations et organismes, notamment d'autres institutions des Nations Unies, demeuraient une priorité absolue de l'OIM.

Rapport du Directeur général

26. Le Directeur général a complété son rapport au Conseil (document C/108/19) par un diaporama.

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Discours liminaire : M. Miroslav Lajčák, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies

Mme Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales, Nations Unies

M. William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM

27. M. Lajčák a dit que la migration faisait partie intégrante de l'histoire de l'humanité, et qu'il n'était ni possible ni souhaitable d'y mettre un terme. Les migrations avaient enrichi les sociétés, en permettant aux artistes et aux scientifiques d'échanger des idées, et avaient influencé l'art culinaire, les cultures et les langues. Sans migrations, le monde serait bien plus terne.

28. Si le phénomène migratoire était aussi vieux que l'humanité, il se manifestait aujourd'hui sous de nouvelles formes. Plus la population de la planète était nombreuse, plus il y avait de chances que les gens migrent. Les technologies de l'information et de la communication transformaient le processus migratoire à tous égards, depuis la décision initiale de migrer jusqu'à la construction d'une vie dans une nouvelle communauté. Le monde était confronté au défi de savoir comment réagir et s'adapter à ces nouvelles tendances.

29. Le travail accompli a déjà donné quelques bons résultats. L'adoption, en 2016, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants avait été un pas important vers une action internationale menée en réponse à la nature évolutive de la migration, et avait posé le premier jalon de l'élaboration du cadre mondial qui faisait cruellement défaut. Phénomène réellement mondial, la migration avait des incidences considérables. Il n'était pas un pays, une communauté ou une personne qui, d'une façon ou d'une autre, n'en ait fait l'expérience. Etant donné que les Nations Unies avaient été instituées pour faire face à de tels phénomènes d'envergure mondiale, il était incompréhensible que des Etats aient tenté de s'attaquer seuls à la migration, en l'absence de tout cadre pour orienter la coopération internationale. La Déclaration de New York – un engagement audacieux et visionnaire pris par tous les pays – était censée remédier à cette lacune, mais des efforts supplémentaires s'imposaient. Les engagements devaient impérativement se traduire par des résultats.

30. Un plus grand nombre de voies de migration régulière devaient être ménagées. Des mesures devaient être prises pour s'attaquer aux causes de la migration irrégulière. Les femmes migrantes devaient être protégées et autonomisées pour pouvoir contribuer à des solutions locales aux problèmes auxquels elles étaient confrontées. Il fallait répondre aux besoins particuliers des migrants en situation de vulnérabilité et combattre le trafic illicite d'êtres humains. Les cultures xénophobes fondées sur les stéréotypes devaient être abolies pour laisser place à la tolérance et à l'intégration. De difficiles réformes structurelles et institutionnelles devaient être entreprises pour que tous ceux qui quittent leurs foyers jouissent des mêmes droits de l'homme que ceux restés au pays.

31. Si, souvent, les personnes décidaient – ou étaient contraintes – de migrer à titre individuel, elles étaient ensuite amenées à interagir avec bien d'autres personnes et entités telles que l'équipage à bord des moyens de transport, les agents frontaliers, le personnel chargé du recrutement, les employés de banque, ou encore leurs nouveaux voisins. Les réponses apportées à la migration devaient, par conséquent, être coordonnées non seulement entre les gouvernements nationaux, mais aussi avec toutes sortes de partenaires à l'échelle nationale, régionale et internationale, y compris les autorités locales, la société civile, les organisations confessionnelles, les médias, les organisations régionales, les institutions financières internationales et le secteur privé. Les partenariats devaient être privilégiés d'un bout à l'autre du processus de négociation, d'adoption et de mise en œuvre du pacte mondial.

32. L'OIM serait l'un des partenaires les plus importants dans ce processus. En tant qu'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies, elle occupait une place unique qui lui permettait de renforcer l'approche des migrations internationales suivie par les Nations Unies. Grâce à sa longue expérience en matière de formulation de politiques, de sensibilisation et d'actions sur le terrain, l'OIM jouerait un rôle central lors du lancement des négociations sur le pacte mondial. Sa coprésidence du Groupe mondial sur la migration faciliterait la diffusion d'informations. En particulier, l'Organisation devrait contribuer à faire en sorte que les représentants des Etats Membres des Nations Unies à Genève et des organisations pertinentes soient tenus dûment informés pendant le processus de négociation.

33. La migration ne devait pas être envisagée uniquement sous l'angle des lois, des politiques et des réglementations, mais aussi sous celui des personnes touchées. L'être humain devait être au cœur des discussions à venir. Les migrants pouvaient prétendre aux mêmes droits fondamentaux que toute autre personne. Négocier le pacte mondial ne serait pas une tâche aisée, mais il était indispensable de parvenir à un accord inclusif, efficace et politiquement pertinent. Étant donné que les mesures actuellement prises en réponse aux tendances migratoires internationales ne profitent ni aux gouvernements ni aux populations, il n'y avait pas d'autre choix que de persévérer. Les Nations Unies devaient prendre la tête des efforts visant à une réponse mondiale aux migrations internationales, et leurs États Membres devaient leur offrir la marge de manœuvre nécessaire à cet effet.

34. Mme Arbour, présentant les étapes suivantes du processus relatif au pacte mondial, a dit que des faits récents avaient montré que les pays demeuraient insuffisamment armés pour répondre à la vulnérabilité extrême des migrants. D'où l'importance du pacte mondial. Les consultations tenues au cours des douze mois précédents avaient mis en relief les immenses possibilités qu'offrait la migration et montré qu'une coopération internationale plus grande dans ce domaine permettrait à des millions de personnes dans le monde, tant dans les pays d'origine que de destination, d'en tirer profit. Étant donné que le pacte mondial ne serait sans doute pas juridiquement contraignant, son succès dépendrait du degré d'adhésion politique et morale des États Membres. Dès lors, il devrait énoncer des mesures précises devant être mises en œuvre sans délai, jeter les bases d'une coopération renforcée à tous les niveaux, et prévoir un moyen de surveiller les progrès. En outre, plutôt que d'être une fin en soi, le pacte mondial devrait être un document évolutif orienté vers l'avenir, souple et adaptable.

35. Globalement, la migration était un processus positif d'envergure mondiale, qui se déroulait dans et entre toutes les régions et n'était ni un privilège ni un fardeau pour un État quelconque considéré isolément. Cependant, les dynamiques migratoires variaient d'une région à l'autre, si bien que chaque État et, de fait, les diverses villes et régions, avaient des points de vue différents sur les éléments clés devant figurer dans le pacte mondial. C'est pourquoi il était indispensable de tenir compte des besoins des communautés locales qui accueillent des migrants. De plus, il fallait comprendre pleinement toutes les dimensions et toutes les facettes de la migration pour pouvoir mettre en lumière les convergences d'intérêt entre les pays plutôt que de focaliser l'attention sur les défis que pose la migration en des termes conflictuels.

36. De nombreux migrants, quelles que soient leurs raisons de migrer et indépendamment de leur statut migratoire, faisaient d'une manière ou d'une autre l'expérience de la vulnérabilité, en rencontrant des difficultés d'installation dans un environnement étranger ou en se heurtant à des barrières linguistiques, à la discrimination ou à l'hostilité. Il était essentiel d'élaborer des réponses politiques bien définies pour s'attaquer à ces vulnérabilités, et de prendre des dispositions pour que la dynamique sexospécifique de la migration soit prise en considération.

37. La migration relevait de la compétence d'un large éventail d'organismes des Nations Unies et était examinée à l'échelle intergouvernementale dans toutes sortes d'enceintes. Il serait prématuré, pour le Secrétaire général, d'annoncer la position qu'il envisageait pour le système des Nations Unies à l'appui du pacte mondial avant que le contenu de celui-ci n'ait été défini. Cependant, toute réponse s'inscrirait dans le contexte des réformes en cours en matière de gestion et de développement, du programme de prévention des conflits et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en tenant compte des besoins des États Membres, en respectant les droits de tous, notamment des plus

vulnérables, et en mettant l'accent sur les résultats sur le terrain, la coopération et l'expertise opérationnelle et stratégique. Saluant la décision de conférer à l'OIM le statut d'organisation apparentée, qui la rapprochait du système des Nations Unies, elle a encouragé les Etats Membres à réfléchir au rôle de celle-ci pour ce qui était du pacte mondial, ainsi qu'aux mesures à prendre pour renforcer tout à la fois le système des Nations Unies et le rôle de l'OIM en son sein.

38. Le Directeur général a donné un aperçu des principaux mécanismes internationaux relatifs à la migration qui avaient été établis au cours des années précédentes, tels que les processus consultatifs régionaux sur la migration, le Forum mondial sur la migration et le développement, et les deux dialogues de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. Il a insisté sur la détermination de l'OIM à œuvrer main dans la main avec la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies pour faire avancer le processus relatif au pacte mondial, qui devait être aussi inclusif que possible. Les consultations thématiques, régionales et nationales que l'OIM avait aidé à organiser avaient été un succès à cet égard et avaient permis de mettre en lumière des points de convergence importants sur un certain nombre de questions.

39. Un Etat Membre a souligné la nécessité d'associer tous les secteurs aux négociations sur le pacte mondial, qui ne serait pas une fin en soi mais s'inscrirait dans le cadre d'efforts plus larges visant à garantir des migrations sûres, régulières et ordonnées. Un autre a relevé que les Nations Unies devraient parler d'une seule voix sur les questions relatives au statut migratoire. L'OIM était l'organisation chef de file pour les questions de migration et devrait exercer un rôle permanent dans le processus relatif au pacte mondial. Un certain nombre d'Etats Membres ont jugé important que l'OIM joue un rôle moteur, non seulement dans le processus de négociation, mais aussi dans tout mécanisme de suivi du pacte mondial, en collaboration avec les institutions pertinentes des Nations Unies. En sa qualité d'organisme chef de file pour les questions de migration, elle était aussi bien placée pour fournir un appui institutionnel et des conseils en matière de mise en œuvre. De nombreuses représentations ont dit que tout mécanisme de suivi devait être intégré dans une enceinte existante et non créé de toutes pièces, et que le suivi du pacte mondial devait être assuré depuis Genève. En outre, les Etats Membres devraient pouvoir contribuer au processus de suivi. Un certain nombre de représentations ont souligné que le pacte mondial devait être axé sur les migrants et fondé sur les droits. Les droits de l'homme n'étaient pas des principes abstraits mais des critères faisant autorité pour l'élaboration de mesures concrètes et utiles. Un groupe régional a ajouté que le pacte mondial devait apporter des solutions à long terme, globales et viables à toutes les parties, traiter la migration irrégulière, faciliter le retour et la réintégration, et rappeler l'obligation qui incombait aux Etats de réadmettre leurs ressortissants. Une organisation bénéficiant du statut d'observateur a relevé que la crainte d'une arrestation était l'un des principaux obstacles à l'accès aux services élémentaires. Une autre a ajouté que le pacte mondial devait renoncer à un modèle fondé sur la détention, surtout en ce qui concernait les enfants migrants.

40. Répondant aux observations des délégations, M. Lajčák a dit que le rôle futur de l'OIM en ce qui concernait le pacte mondial serait décidé par les Etats Membres des Nations Unies lors des négociations à venir. C'est pourquoi il a vivement engagé les Etats Membres de l'Organisation à faire connaître leurs points de vue. Pour sa part, Mme Arbour a jugé fondamental que l'adoption du pacte mondial débouche sur une action résolue grâce à la mise en œuvre immédiate et vigoureuse des engagements qui s'y trouvaient énoncés.

Projet de rapport sur la cent septième session du Conseil

41. Le Conseil a adopté la résolution n° 1354 du 28 novembre 2017 approuvant le rapport sur sa cent septième session (document C/107/31).

Rapport sur les questions examinées aux vingtième et vingt et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2017

42. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à sa vingt et unième session, le Comité permanent avait examiné le document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2017 (C/108/15). La partie administrative du budget et le montant des revenus de soutien opérationnel étaient tous deux restés inchangés à, respectivement, 50 690 324 francs suisses et 79,8 millions de dollars E.-U.. La partie opérationnelle du budget était passée de 1,496 milliard de dollars E.-U. à 1,738 milliard de dollars E.-U..

43. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note de la Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2017.

44. Le Conseil a pris note du document C/108/15.

b) Programme et Budget pour 2018

45. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que conformément au Programme et Budget pour 2018 (document C/108/6), présenté à la vingt et unième session du Comité permanent, la partie administrative du budget s'élevait à 50 690 324 francs suisses, tandis que la partie opérationnelle du budget était estimée à 956,5 millions de dollars E.-U.. Bien que cette somme soit de 7,5 % inférieure à celle figurant dans le Programme et Budget pour 2017, l'Administration s'attendait toutefois à ce que le montant total des dépenses pour 2018 au titre de la partie opérationnelle du budget soit plus élevé qu'en 2017. Le montant des revenus de soutien opérationnel inscrit au budget s'élevait à 86,8 millions de dollars E.-U., ce qui tenait compte des revenus additionnels qu'on escomptait obtenir de la conversion en cours des projets au taux de la commission pour frais généraux de 7 %.

46. Après une discussion, le Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2018, tel qu'il était reproduit dans le document C/108/6, et avait recommandé que le Conseil approuve les montants qui y figuraient, à savoir 50 690 324 francs suisses pour la partie administrative du budget, et 956,5 millions de dollars E.-U. pour sa partie opérationnelle.

47. Le Conseil a approuvé le document C/108/6 et adopté la résolution n° 1355 du 28 novembre 2017 relative au Programme et Budget pour 2018.

c) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation

48. Le Rapporteur du Comité permanent, se référant au document intitulé Quatrième rapport annuel du Directeur général sur l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation (S/21/6), a dit que l'Administration avait expliqué que, du fait de son statut d'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies, il était plus

pertinent que jamais que l'OIM bénéficie des mêmes privilèges et immunités que ceux accordés à toutes les autres organisations du système. Le Directeur général continuerait d'étudier trois approches possibles pour obtenir ces privilèges et immunités : la conclusion d'accords multilatéraux, l'élaboration d'un modèle d'accord bilatéral et l'introduction de dispositions dans la Constitution.

49. Le Comité permanent avait pris note du document S/21/6 et avait recommandé que le Conseil demeure saisi de la question et qu'il réitère l'appel lancé aux Etats Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux dont bénéficiaient les institutions spécialisées des Nations Unies.

50. Le Conseil a entériné la recommandation du Comité permanent et a, une nouvelle fois, lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils accordent à l'OIM des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies, d'autant que maintenant elle était une organisation apparentée au sein du système des Nations Unies.

d) Rapport sur le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes

51. Le Président sortant du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes a dit que le Groupe de travail avait été très utile en ce qu'il avait permis de centraliser les informations sur la série intensive de consultations consacrées au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la perspective des négociations qui se tiendraient en 2018. Par ailleurs, il avait été tenu informé par le Directeur général des faits nouveaux concernant les nouvelles relations entre l'OIM et les Nations Unies, ce qui avait naturellement donné lieu à des discussions sur l'avenir de l'OIM et sur la manière dont elle pourrait préserver ses caractéristiques essentielles. La question de la Stratégie de l'OIM avait implicitement sous-tendu ces discussions.

52. Les points clés qui s'étaient dégagés des réunions du Groupe de travail avaient été repris dans un projet de résolution rédigé à l'occasion du premier anniversaire de l'établissement des nouvelles relations entre l'OIM et les Nations Unies et dans la perspective de la réunion préparatoire de bilan concernant le pacte mondial qui se tiendrait à Puerto Vallarta (Mexique) en décembre 2017.

53. Abordant une question connexe, le Président sortant a dit que le Groupe de travail sur la réforme budgétaire s'était penché sur des indicateurs objectifs de stress budgétaire applicables au budget de base de l'Organisation, sur l'actualisation des dispositions budgétaires, et sur la question stratégique plus vaste de savoir comment la structure de l'Organisation et ses modalités de financement devraient être réformées à la lumière des évolutions futures. Il avait commencé à examiner des formules telles que le multifinancement ou le financement non lié.

54. Pour la suite, il a recommandé le maintien des deux groupes de travail, étant donné que leurs activités étaient interdépendantes et qu'ils souhaiteraient peut-être envisager d'adopter un plan de travail. Il convenait, par ailleurs, de réfléchir à la manière dont ils évolueraient après le démarrage des négociations sur le pacte mondial à New York, en particulier en ce qui concernait la communication d'informations sur les faits nouveaux survenus dans le cadre du processus.

55. Le Conseil a adopté la résolution n° 1358 du 30 novembre 2017 sur le premier anniversaire de l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies.

e) Amendements au Statut du personnel

56. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à la vingt et unième session du Comité permanent, l'Administration avait présenté un document sur les amendements au Statut du personnel (C/108/14), qui comprenait un projet de résolution du Conseil pour examen par le Comité permanent. Ce dernier avait pris note des propositions d'amendement et avait recommandé que le Conseil adopte le projet de résolution.

57. Le Conseil a adopté la résolution n° 1356 du 28 novembre 2017 concernant les amendements au Statut du personnel.

58. Le Président a dit que l'Administration envisageait de diffuser un document d'information regroupant tous les amendements apportés au Statut du personnel depuis 2010 et de mettre les différentes versions linguistiques en conformité avec la terminologie actuelle de l'OIM.

f) Autres points examinés aux vingtième et vingt et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

59. Le Rapporteur du Comité permanent a informé le Conseil d'un certain nombre d'autres points examinés par le Comité permanent à ses vingtième et vingt et unième sessions.

i) Résolutions et décisions des vingtième et vingt et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

60. Conformément à la résolution du Conseil n° 1342 du 8 décembre 2016, le Comité permanent avait adopté, le 22 juin 2017, les résolutions suivantes : la résolution n° 11 prenant note du Rapport annuel 2016, la résolution n° 12 prenant note du Rapport 2016 sur l'efficacité organisationnelle, la résolution n° 13 approuvant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, et la résolution n° 14 approuvant la Révision du Programme et Budget pour 2017.

61. A sa vingtième session, le Comité permanent avait également approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2018 présenté dans le document S/20/5, et avait décidé d'examiner le barème des quotes-parts pour 2019 au premier semestre de 2018.

62. A cette même session, le Comité permanent avait approuvé le mandat révisé du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, tel qu'il était reproduit à l'annexe du document S/20/13. A sa vingt et unième session, il avait décidé de demander que le Conseil l'autorise à prendre des décisions au sujet des propositions soumises par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire qui seraient prêtes à être examinées à ses sessions suivantes (voir le paragraphe 161).

ii) Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

63. Aux sessions du Comité permanent, l'Administration avait présenté des documents sur les sujets ci-après, choisis par les Etats Membres :

- Comprendre les vulnérabilités et les capacités des migrants : un cadre pour l'analyse et l'élaboration de programmes
- Prise en compte systématique de la prévention et de l'atténuation des risques de violence sexiste : faits nouveaux institutionnels concernant les programmes de préparation et de réponse aux situations d'urgence de l'OIM
- La thématique migration, environnement et changement climatique à l'OIM : point sur les progrès accomplis
- Dialogue et collaboration en vue d'une gestion efficace du retour et de la réintégration

64. Le Comité permanent avait pris note des documents préparés par l'Administration (S/20/8, S/20/9, S/21/7 et S/21/5, respectivement), ainsi que des observations faites par les Etats Membres au cours des discussions qui avaient suivi.

iii) Déclarations d'un représentant du Comité de l'Association du personnel

65. Aux deux sessions du Comité permanent, un représentant du Comité de l'Association du personnel avait fait une déclaration. Le Comité permanent avait, au nom des Membres, rendu hommage au travail accompli par le personnel de l'OIM et s'était félicité des relations de travail positives du Directeur général avec le Comité de l'Association du personnel, qui contribuaient dans une large mesure à faire en sorte que le personnel soit pleinement motivé et mobilisé. Il avait pris note de la création de l'Association mondiale du personnel ainsi que d'un poste de président à plein temps de son Comité.

iv) Autres rapports et informations

66. A ses sessions, le Comité permanent avait également examiné les rapports et informations ci-après et en avait pris note :

- Rapports de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des Etats Membres
- Déclaration et rapport du Vérificateur externe des comptes
- Partenariats de l'OIM avec le secteur privé
- Etat de financement des initiatives de l'OIM d'envergure mondiale
- Approche globale suivie par l'OIM en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants
- Cadre de réponse de l'OIM aux déplacements internes
- Rapports relatifs au Fonds de l'OIM pour le développement
- Informations sur l'état d'avancement du programme d'action consacré à la santé dans le contexte migratoire dans l'intérêt de tous
- Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes
- Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines
- Informations actualisées sur la gestion des risques
- Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général
- Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM

67. Le Conseil a pris note des décisions et des documents mentionnés aux paragraphes 59 à 66 supra.

g) Rapports sur les vingtième et vingt et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

68. Le Conseil a adopté la résolution n° 1357 du 28 novembre 2017 par laquelle il a approuvé les rapports sur les vingtième et vingt et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.

Discours liminaire : M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président du Ghana (discours prononcé par **M. Ignatius Baffour Awuah**, Ministre de l'emploi et de la protection sociale, Ghana)

69. M. Baffour Awuah a dit que le Gouvernement du Ghana était favorable à la libre circulation des personnes, sans préjudice de la sécurité nationale, et qu'il avait commencé à délivrer aux ressortissants africains des visas à l'arrivée. Cependant, les mouvements sans précédent de populations en quête de sécurité et de perspectives meilleures avaient provoqué des crises migratoires à l'échelle mondiale. Le changement climatique était, lui aussi, un facteur de migration, car il avait des répercussions sur les moyens de subsistance et la création de richesses. Il fallait, de toute urgence, aligner le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sur les objectifs de développement durable, en particulier les cibles relatives à la migration. Le temps était venu d'agir, et les objectifs de développement durable devaient être pleinement mis en œuvre dans tous les pays.

70. Paradoxalement, l'augmentation constante du nombre de migrants dans le monde s'accompagnait d'une hostilité grandissante à leur égard de la part des responsables politiques et de l'opinion. Beaucoup de personnes craignaient que la migration suscite l'hostilité, précarise l'économie et creuse les inégalités. En outre, les migrants étaient des cibles faciles pour l'exploitation et l'oppression. La menace de l'extrémisme attisait ce climat de haine et de suspicion, si bien que la migration était devenue un sujet clivant. De surcroît, les atteintes aux droits de l'homme étaient en hausse. Le Gouvernement du Ghana se joignait à la condamnation universelle des cas d'esclavage signalés en Libye et a félicité le Directeur général pour la riposte rapide de l'OIM à cette situation. Les auteurs de ce crime devaient être traduits en justice.

71. Il était indispensable que les pays d'origine, de transit et de destination collaborent pour mettre en œuvre la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Un certain nombre de discussions internationales avaient eu lieu à cet égard, notamment le Dialogue euro-africain sur la migration et le développement (Processus de Rabat). Plusieurs dirigeants européens avaient lancé un appel pour que des investissements soient réalisés dans le renforcement des capacités dans les pays d'origine afin de juguler la migration. La mer Méditerranée restait l'itinéraire de migration irrégulière le plus dangereux. Un nombre record de migrants y avaient déjà perdu la vie en 2017. Tandis que de nombreuses interventions étaient axées sur les pays de transit, il fallait aussi s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, en commençant par le chômage. Il était également nécessaire d'améliorer la gestion des frontières, notamment en Afrique, afin de lutter contre les activités criminelles et le terrorisme transfrontaliers, la traite et le trafic illicite d'êtres humains, et la migration irrégulière. Le Gouvernement du Ghana avait adopté la Politique d'immigration du

Ghana, qui autorisait les agents d'immigration à porter des armes et avait institué des mesures visant à améliorer les services de sécurité.

72. La Politique nationale de migration adoptée en 2015 par le Gouvernement du Ghana visait à gérer les flux migratoires internes, intrarégionaux et internationaux afin de réduire la pauvreté, de favoriser un développement national durable, ainsi que de promouvoir les avantages de la migration internationale et d'en réduire les coûts. Elle avait été alignée sur les objectifs de développement nationaux ainsi que sur les processus d'intégration régionaux et infrarégionaux. Un comité national des migrations était actuellement mis en place pour examiner des domaines essentiels relatifs à la migration. Un profil migratoire national était en cours d'élaboration de façon à pouvoir disposer d'informations exactes et de mieux gérer les migrations. La migration contribuait de manière significative au développement du Ghana, notamment grâce aux rapatriements de fonds. Une politique nationale de migration de main-d'œuvre serait élaborée à la fin de 2017, afin d'instituer un cadre de gestion de ce type de migration au Ghana et de s'attaquer aux déficits de travail décent et aux coûts de la migration de main-d'œuvre. Des mécanismes seraient institués pour aider les victimes de la traite d'êtres humains, protéger les travailleurs vulnérables au trafic illicite, surveiller les dispositions réglementaires en matière de recrutement, fournir aux migrants une orientation avant le départ, et proposer une formation financière.

73. Les consultations sur le pacte mondial avaient offert une occasion unique de se faire une idée de l'approche internationale des migrations. La voix des pays africains devait se faire entendre dans le processus relatif au pacte mondial. A l'issue des consultations nationales, le Gouvernement du Ghana estimait que le pacte mondial devrait reconnaître la contribution des migrants et des diasporas au développement durable ; viser à lutter contre la traite d'êtres humains, le trafic illicite de migrants et l'esclavage moderne ; s'attaquer aux facteurs de la migration irrégulière et promouvoir des migrations sûres ; et protéger les droits du travail et garantir un environnement sûr aux travailleurs migrants.

Table ronde : Collaboration fondée sur des partenariats novateurs visant à promouvoir l'intégration des migrants et la cohésion sociale

Panélistes

M. El Habib Nadir, Secrétaire général du Ministère délégué auprès du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Maroc

M. Thomas Fabian, Adjoint au maire chargé des questions sociales, de jeunesse, de santé et d'éducation, Leipzig (Allemagne)

M. Ola Henrikson, Directeur général de la Division Politique de migration et d'asile, Ministère de la justice, Suède

M. Doug Saunders, Chroniqueur chargé des affaires internationales, The Globe and Mail

Modérateur

Mme Laura Thompson, Directrice générale adjointe de l'OIM

74. La Directrice générale adjointe a dit que l'OIM attachait une grande importance à l'intégration des migrants, qu'elle considérait comme un aspect essentiel de toute gestion des migrations globale et efficiente, et qui supposait généralement de respecter un ensemble de

droits et de responsabilités ainsi qu'une série de valeurs fondamentales. L'OIM promouvait une approche globale de l'intégration, estimant que cette dernière favorisait le type d'environnement qui permettait aux migrants de réaliser leur potentiel et de devenir des membres actifs de la société. Cela dit, l'intégration était toujours plus difficile dans un climat d'hostilité à l'égard des migrants qui tendait à imprégner les médias.

75. M. Nadir a expliqué que le Maroc, traditionnellement un pays d'origine, était depuis quelques années un pays de destination, essentiellement pour les migrants quittant l'Afrique subsaharienne et la République arabe syrienne. La stratégie nationale mise en place par le Gouvernement pour intégrer ces migrants s'articulait autour de deux éléments : une politique de migration humaine et inclusive, et le principe d'une société multiethnique, conformément à la Constitution de 2011. A la lumière de ces deux éléments, le Gouvernement avait institué une commission interministérielle présidée par le Chef du Gouvernement, qui réunissait tous les secteurs et institutions publics s'occupant des questions de migration. Cette commission avait pour but de faire en sorte que la migration soit prise en considération dans tous les secteurs, d'évaluer les mesures prises et de proposer des améliorations à apporter aux programmes existants.

76. Le Gouvernement avait également créé un comité national de pilotage chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie nationale en collaboration avec plus de 130 associations de la société civile œuvrant dans ce secteur, y compris des associations de migrants ou de femmes migrantes, une filiale de syndicat pour les migrants, etc..

77. Le Gouvernement avait agi sur divers fronts pour promouvoir l'intégration. Il avait engagé deux vagues de régularisation de migrants, une première en 2014 et une seconde qui s'achevait en 2017. Les migrants avaient été associés à toutes les étapes du processus, y compris les procédures de recours, ainsi qu'à l'échelle locale et nationale. Il avait ouvert les écoles du pays aux enfants de migrants, quel que soit le statut des parents. Il faisait en sorte que les migrants puissent bénéficier de soins de santé en leur donnant accès, aux mêmes conditions que les nationaux, au système de soins médicaux réservé aux Marocains défavorisés. Il avait supprimé « la préférence nationale », c'est-à-dire l'obligation de donner la priorité à l'embauche des nationaux au détriment des étrangers, ce qui permettait à tout migrant auquel un contrat de travail était proposé de l'accepter. Il avait également développé les possibilités de formation professionnelle et créé des activités génératrices de revenus, en modifiant la loi de manière à encourager les migrants à former des coopératives. La fourniture de cours d'arabe était un autre élément clé des mesures d'intégration prises par le pays.

78. Les autorités locales s'étaient parfois montrées réticentes à participer à la stratégie d'intégration. Les autorités d'une douzaine de villes situées dans trois régions qui accueillait un nombre considérable de migrants étaient, par conséquent, encouragées à intégrer la migration dans leurs plans de développement local.

79. En outre, des partenariats étaient noués avec un certain nombre d'experts universitaires, car le Gouvernement avait jugé nécessaire de mieux comprendre le phénomène migratoire.

80. Enfin, le Maroc, qui coprésidait actuellement le Forum mondial sur la migration et le développement avec l'Allemagne, avait décidé que l'un des thèmes du Forum mondial pour 2018 serait consacré à la manière de passer de la vulnérabilité à la résilience, afin de libérer le potentiel des migrants en tant que vecteurs de développement dans les pays d'origine et de destination.

81. A l'aide d'un diaporama, M. Fabian a présenté l'approche de l'intégration suivie avec succès par les autorités de Leipzig. Cette ville avait subi d'importants changements démographiques depuis la chute du mur de Berlin, puisqu'après avoir diminué dans un premier temps, la population augmentait désormais rapidement grâce à une hausse du taux de natalité et à l'arrivée de migrants. En outre, dans le cadre du système allemand de répartition des réfugiés – fondé sur la population et les recettes fiscales – que l'orateur jugeait équitable, Leipzig avait accueilli près de 5 000 réfugiés en 2015, dont 500 mineurs non accompagnés. Alors que dans d'autres villes, la plupart des migrants vivaient à la périphérie, à Leipzig, un pourcentage élevé d'entre eux vivaient non loin du centre-ville.

82. Face à cette situation, le maire et ses adjoints avaient décidé d'agir sans tarder pour lutter contre la montée de la xénophobie et tirer profit de l'attitude bienveillante de la majorité de la population. Les mesures ainsi prises avaient été couronnées de succès, selon lui, grâce à une communication transparente entre les autorités municipales et la population dans les quartiers où étaient installés les réfugiés (d'abord dans des résidences, mais le plus rapidement possible dans leur propre maison) et à une coordination entre les services municipaux (sous la forme d'un groupe de travail de haut niveau dirigé par le maire).

83. Conformément à l'approche retenue par les autorités de Leipzig, les réfugiés étaient réinstallés dans tous les quartiers de la ville, y compris ceux peuplés par la classe moyenne supérieure, si bien qu'ils étaient plus facilement acceptés, même là où leur arrivée avait, dans un premier temps, suscité une réaction négative.

84. Un autre facteur clé d'intégration, et non des moindres, avait tenu à l'action des travailleurs sociaux, qui s'articulait autour de trois tâches : soutenir et conseiller les réfugiés, faire fonction d'interlocuteurs dans le quartier en cas de problème, et créer des réseaux au sein de la communauté locale.

85. La connaissance de la langue locale étant indispensable pour une intégration réussie, des places en jardin d'enfants avaient été attribuées aux enfants réfugiés dès leur arrivée, et des cours d'allemand étaient proposés aux adultes. Trouver un emploi était également essentiel pour s'intégrer. Cependant, cela avait été l'un des aspects les plus difficiles car les réfugiés étaient nombreux à ne pas avoir les compétences linguistiques nécessaires pour travailler ni, souvent, les qualifications requises pour satisfaire aux exigences locales. Afin d'aider les réfugiés à s'établir dans la ville, les autorités s'étaient associées à des acteurs économiques locaux, à des organisations d'aide sociale et à la société civile pour organiser des manifestations culturelles et des activités sportives.

86. M. Henrikson a dit que la migration contribuait au développement et permettait de répondre aux besoins en matière d'emploi. En Suède, cette constatation était particulièrement vraie dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, où la migration permettait aux entreprises du pays d'être florissantes et autonomisait les ressortissants de pays en développement. Le système suédois de migration de main-d'œuvre permettait de passer du statut de résident temporaire à celui de résident permanent. Les conjoints des travailleurs migrants étaient autorisés à travailler, ce qui avait des effets positifs sur l'égalité des sexes et augmentait les recettes fiscales. En Suède, tous les travailleurs, y compris les migrants, bénéficiaient des mêmes droits du travail, ce qui garantissait un travail décent à tous. S'il était vrai que l'arrivée d'un nombre accru de migrants en Suède, y compris de demandeurs d'asile, mettait à rude épreuve les systèmes d'accueil et aurait des incidences à long terme sur certains secteurs de la société, il n'en demeurait pas moins qu'elle offrait également une chance à saisir.

87. Environ 70 % des nouveaux venus étaient âgés de 20 à 39 ans et possédaient une expérience, des relations et des compétences linguistiques précieuses. Un tiers d'entre eux étaient instruits, mais certains n'étaient pas assez qualifiés. Afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail suédois, des mesures ciblées avaient été mises en place, telles que des emplois subventionnés, des formations complémentaires, ou des programmes de validation des compétences et de placement. Ceux qui souhaitaient travailler dans des secteurs manquant de main-d'œuvre qualifiée bénéficiaient d'un système accéléré fondé sur un partenariat public-privé qui permettait de fournir des informations sur les compétences requises dans divers secteurs d'emploi.

88. Cependant, des efforts supplémentaires s'imposaient. Les taux d'emploi demeuraient plus bas parmi les ressortissants étrangers, notamment les femmes. Il était essentiel que l'ensemble des lois, politiques et programmes soient formulés selon une approche soucieuse des sexospécificités, d'autant que des travaux de recherche montraient que les professions dominées par les femmes étaient généralement caractérisées par des environnements de travail plus stressants, et que les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à souffrir de maladies professionnelles.

89. Les nouveaux ressortissants devaient contribuer de manière active et décisive au développement et à l'autonomisation de la société. En Suède, les migrants bénéficiaient d'une telle inclusion, qui avait un effet bénéfique non seulement sur les finances publiques suédoises, grâce à une hausse des recettes fiscales, mais aussi sur l'opinion publique et la cohésion sociale. Enfin, les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable faciliteraient le processus d'élaboration du pacte mondial.

90. M. Saunders a fait observer que les approches de l'intégration qui avaient été présentées avaient des dénominateurs communs : accès à l'éducation, accès à l'emploi et possibilités d'accès rapide à la nationalité, et inclusion. S'appuyant sur un diaporama, il a dit qu'il avait passé quinze années à étudier les endroits où s'installaient les immigrants pour savoir ce qui faisait qu'une communauté prospérait ou plongeait dans la pauvreté et l'exclusion, et quelles interventions permettaient d'inverser le déclin d'une communauté. Une intégration était réussie quand elle était considérée par la communauté comme quelque chose que les migrants faisaient pour eux-mêmes, et non comme une mesure imposée par le gouvernement. Celui-ci avait plutôt pour rôle de supprimer les obstacles à l'auto-intégration. Cette constatation était particulièrement vraie dans les districts urbains créés sous l'effet des migrations internationales, qui offraient aux migrants les possibilités et les ressources dont ils avaient besoin pour participer à l'économie et aux systèmes politique, éducatif et culturel de la ville. Ces districts étaient appelés « villes d'arrivée », c'est-à-dire une ville à l'intérieur d'une ville dans laquelle les migrants se regroupaient en fonction de leur lieu d'origine, partageaient le logement, mettaient en commun leurs ressources financières et facilitaient l'intégration des uns et des autres. Les villes d'arrivée pouvaient être géographiques ou virtuelles – favorisant les liens par l'intermédiaire des institutions ou, de plus en plus, des médias sociaux.

91. Les villes abritaient toutes sortes de migrants – migrants économiques officiels, migrants irréguliers, victimes de la traite ou encore réfugiés. Pour une intégration réussie, il était impératif de créer des passerelles permettant aux migrants de ne pas rester enfermés dans une catégorie et, notamment, de devenir des migrants économiques réguliers pouvant accéder à l'emploi et, à terme, d'obtenir le statut de résident permanent ou la nationalité.

92. Les obstacles à l'intégration étaient de quatre ordres : physiques (accès limité au logement, à l'emploi et à un bon réseau de transport) ; institutionnels (mauvais accès aux institutions et à une éducation de qualité dans les districts d'immigrants) ; économiques (faibles possibilités de création de petites entreprises ou d'entrée dans la vie active) ; et politiques (intolérance raciale ou culturelle, et difficultés à obtenir la nationalité et les droits et libertés correspondants). La suppression de ces obstacles dans les meilleurs délais permettrait d'économiser de l'argent et d'éliminer les difficultés politiques et sociales susceptibles d'influer sur les générations futures.

93. Une délégation a félicité le Gouvernement du Maroc pour les mesures qu'il avait prises, notamment au vu de sa situation géographique et de sa frontière avec l'Espagne, ainsi que des événements en cours dans la région.

94. Une autre délégation a voulu savoir comment les autorités de Leipzig avaient concilié leur approche de l'intégration avec la politique nationale qui encourageait les retours.

95. M. Fabian a dit que les autorités avaient fourni des conseils aux réfugiés et aux migrants désireux de retourner au pays de leur plein gré, ce qu'ils étaient nombreux à faire. Cependant, les retours forcés relevaient de la compétence des autorités nationales.

96. Une représentation a relevé que l'intégration durable des migrants passait nécessairement par un renforcement de leurs capacités, ce qui exigeait une approche multipartite. En ce qui concernait l'introduction de l'intégration dans le pacte mondial, une autre représentation a demandé aux panélistes ce qu'ils pensaient de l'approche associant l'ensemble de la société, ainsi que du rôle et des responsabilités des dirigeants politiques pour ce qui était d'influencer les attitudes au sein de la population. Une troisième représentation a demandé aux panélistes de parler de leurs politiques et de leur expérience en matière de regroupement familial.

97. M. Henrikson a dit que le regroupement familial était une mesure courante en Suède et qu'il permettait de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières. M. Fabian, pour sa part, a estimé que le regroupement familial contribuait à l'intégration car, comme on avait pu le constater, les enfants étaient les plus rapides à s'auto-intégrer.

98. M. Saunders a admis la nécessité d'une approche de l'intégration associant l'ensemble de la société, mais a relevé que de nombreux gouvernements craignaient que le regroupement familial ne donne lieu à des communautés de migrants cloisonnées, fondées sur une culture ou une langue particulières. Cependant, une intégration réussie reposait souvent sur l'entraide et les réseaux de migrants, qui, dans bien des cas, étaient le fruit du regroupement familial.

99. Relevant que 51 pays seulement, dont le Maroc, avaient ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, une délégation a demandé aux autres panélistes pourquoi leur gouvernement ne l'avait pas ratifiée.

100. Selon M. Henrikson, bien que le Gouvernement de la Suède n'ait pas ratifié la Convention et qu'il n'ait pas l'intention de le faire, les droits qui y étaient ancrés étaient consacrés par la législation nationale et d'autres instruments de droit international.

Table ronde : Rapport Etat de la migration dans le monde 2018 : Comprendre la migration dans un monde de plus en plus interdépendant

Panélistes

M. Benedict Lawrence Lukwiya, Représentant permanent adjoint du Gouvernement de l'Ouganda auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

M. Maurizio Enrico Luigi Serra, Représentant permanent de l'Italie auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

M. Martin Ruhs, Professeur associé d'économie politique, Université d'Oxford, Royaume-Uni

Mme Marie McAuliffe, Chef de la Division de la recherche sur les politiques migratoires, OIM

Modérateur

M. William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM

101. Le Directeur général a dit que l'édition 2018 du Rapport *Etat de la migration dans le monde* traitait de la question de savoir comment appréhender la migration dans un monde de plus en plus interconnecté qui, pourtant, semblait souvent très déconnecté. Le rapport s'articulait autour de trois idées. Premièrement, comme le montrait le rapport *People on the move : Global Migration's Impact and Opportunity* publié en 2016 par l'Institut global McKinsey, les migrants étaient des acteurs du développement qui contribuaient à la société sur le plan économique et social, tout à la fois dans leur pays d'accueil et dans leur pays d'origine. Deuxièmement, le nombre de migrants qui empruntaient des itinéraires dangereux et se trouvaient dans une situation de vulnérabilité n'avait jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, été aussi élevé qu'aujourd'hui. Enfin, le Rapport visait à apporter une contribution aux politiques de migration à une époque saturée d'informations et de fausses nouvelles. A l'aide de données et de faits, il démystifiait le monde des migrations à l'intention des décideurs, et soulignait la nécessité de continuer à mettre l'accent sur les droits des migrants.

102. Mme McAuliffe, corédactrice du Rapport, a dit que cette publication phare de l'OIM s'adressait à tous ceux qui conseillaient les gouvernements, tels que les chargés des politiques, les assistants de recherche, le personnel consulaire et les spécialistes des médias et de la communication, mais aussi aux praticiens de la migration qui, sur le terrain, s'employaient à soutenir et à aider les migrants, y compris les personnes déplacées, aux universitaires et aux étudiants, et à toute personne qui, simplement, voulait en savoir plus sur la migration et les migrants. Ce très large public auquel s'adressait le Rapport reflétait l'intérêt croissant porté aux questions migratoires.

103. Le Rapport *Etat de la migration dans le monde* renfermait les informations les plus récentes sur les tendances migratoires et analysait quelques-unes des questions de migration les plus actuelles et complexes. L'édition 2018 du Rapport, dont la structure avait été remaniée pour en rendre la lecture plus vivante, reconnaissait l'importance des partenariats et la nécessité de compléter l'expertise et les activités programmatiques, opérationnelles et techniques de l'OIM par celles d'autres praticiens et chercheurs spécialistes des politiques de migration. De fait, des praticiens et des chercheurs avaient été associés à sa réalisation en qualité de corédacteurs et de coauteurs, et des experts l'avaient examiné avant sa finalisation.

104. Cette édition du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, la première depuis que l'OIM avait acquis le statut d'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies, entendait être accessible, équilibrée et pertinente, et apporter une contribution stratégique. Elle comportait deux parties : la première présentait des données et informations clés sur la migration qui seraient actualisées dans les éditions suivantes, et devait essentiellement servir de référence ; la seconde traitait des questions saillantes qui s'étaient posées pendant la période considérée, et qui seraient différentes dans chacun des rapports ultérieurs.

105. M. Ruhs, corédacteur du Rapport, soulignant le caractère souple de la partie II, a dit que chaque chapitre avait été rédigé par des universitaires et chercheurs externes différents et traitait de questions migratoires complexes et émergentes. Si le choix des thèmes avait été nécessairement sélectif, les chapitres avaient néanmoins tous en commun de traiter des questions importantes. Dans un monde caractérisé par des débats simplistes qui, souvent, portaient préjudice aux politiques de migration, la partie II du Rapport entendait apporter sa contribution en identifiant des questions et difficultés clés pour les politiques sur la base d'études et d'analyses pertinentes, y compris des exemples concrets, et en examinant les conséquences de ces questions et difficultés. Elle ne se voulait pas normative, et ne proposait pas non plus de solutions. Son objet était d'éclairer et de stimuler le débat tout en promouvant une meilleure compréhension, afin de faciliter une analyse plus systématique des questions litigieuses. Il était particulièrement important de reconnaître les multiples variations concernant la migration dans le monde et les articulations avec d'autres questions intéressant l'action des pouvoirs publics, telles que la politique relative au marché du travail. Les questions migratoires ne pouvaient ni ne devaient être examinées de façon isolée.

106. Mme McAuliffe et M. Ruhs ont présenté la structure et la teneur du Rapport à l'aide d'un diaporama. Le Rapport était également disponible sur une plateforme numérique (www.iom.int/wmr/world-migration-report-2018), depuis laquelle il était possible de télécharger différents chapitres et documents, selon les besoins.

107. M. Serra a, lui aussi, souligné l'importance de diffuser des informations exhaustives et actuelles sur les questions de migration, et s'est félicité de l'attention qui leur était portée par toutes les organisations internationales basées à Genève. La tendance de fond actuelle qu'était la migration appelait une réponse de l'ensemble de la société, des investissements sur tous les fronts, et des mesures actives de lutte contre la stigmatisation et l'exclusion. Des messages positifs devaient être délivrés sur les chances et les défis que présentait la migration. Celle-ci n'était pas simplement une question de maintien de l'ordre, et exigeait d'être appréhendée selon une approche globale. Des efforts devaient être faits, en outre, pour améliorer la façon dont les migrants et la migration étaient perçus d'un point de vue culturel, en mettant plus particulièrement l'accent sur les articulations avec les questions relatives aux minorités et les droits de celles-ci.

108. M. Lukwiya a dit que le Rapport apporterait une précieuse contribution au processus de négociation du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. A une époque de flux migratoires sans précédent, il appelait l'attention sur certains des aspects les plus importants et les plus urgents de la question, et fournissait des données et des éléments factuels faisant cruellement défaut destinés à servir de base aux discussions et à l'élaboration des politiques. La façon dont la migration était perçue variait d'une région et d'un continent à l'autre, selon la nature des migrations auxquelles ils faisaient face. En Afrique, où la majorité des migrations étaient intracontinentales malgré d'importants flux en direction des pays du Nord, des initiatives politiques visaient à promouvoir les avantages de la migration, à

améliorer les capacités en matière de gestion des migrations, à accroître la mobilité sur le continent et à créer des possibilités de migration régulière, tout en s'attaquant aux défis de la migration irrégulière. Ailleurs, une attention plus grande était portée aux efforts visant à juguler les flux migratoires irréguliers et non régulés. Malgré toutes leurs divergences, les discours sur la migration convergeaient sur un certain nombre de points qu'il fallait pleinement exploiter pour que le pacte mondial soit le plus efficace possible.

Table ronde : Possibilités d'intégrer la thématique migration et changement climatique dans le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Panélistes

M. Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire, France

Mme Nazhat Shameem Khan, Représentante permanente des Fidji auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et Négociatrice en chef de la présidence de la COP 23

M. Erik Solheim, Directeur exécutif, PNUE (message vidéo)

Mme Keiko Kiyama, Co-Présidente de Japan Emergency NGO (JEN) et Vice-Présidente du Conseil d'administration de Japan Platform, Japon

Modérateur

M. William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM

109. Le Directeur général a souligné l'importance de cette thématique. Le changement climatique était et continuerait d'être un important facteur de migration forcée et irrégulière. Dès lors, il devait être pris en considération dans le cadre des discussions sur le pacte mondial. Celui-ci offrait une occasion historique de faire en sorte que les efforts en matière de gouvernance des migrations déployés à l'échelle mondiale prennent acte de l'importance des facteurs de migration relatifs à l'environnement et au changement climatique.

110. M. Hulot a fait observer que deux alternatives s'offraient à la communauté internationale : faire le nécessaire pour inverser ou réduire les incidences de nos activités sur la planète, ou ne rien faire et laisser la situation actuelle s'aggraver. L'heure était venue de regarder l'avenir en face. Le changement climatique et les migrations qu'il engendrait n'étaient pas des problèmes futurs mais bien une réalité qui, chaque année, touchait des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, dont un grand nombre se trouvaient déjà en situation de vulnérabilité. La crise climatique était une injustice criante, qui touchait essentiellement les plus vulnérables de la société et déplaçait deux fois plus de personnes que les conflits à eux seuls. Soulignant l'importance des droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut, ainsi que la nécessité de renforcer la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination, il a dit que, dans la plupart des pays, les migrations liées à l'environnement étaient souvent invisibles car les personnes déplacées sous l'effet de changements climatiques fuyaient généralement dans les pays voisins.

111. Les liens bien établis entre la migration, le changement climatique et la dégradation de l'environnement étaient complexes. La désertification et d'autres formes d'atteintes à l'environnement provoquaient des déplacements et des dommages à long terme, tandis que les phénomènes météorologiques extrêmes entraînaient, le plus souvent, des déplacements qui n'étaient que temporaires, même si, de plus en plus, ils causaient des déplacements

permanents. Si le changement climatique n'était pas la seule cause des migrations, il était en passe de devenir un facteur clé sous-jacent dans la plupart des cas. Il était donc essentiel d'agir sans délai ; la mise en œuvre de l'Accord de Paris était une première étape décisive à cet égard. En ce qui concernait les migrations liées au changement climatique, l'un des principaux défis était de trouver un moyen d'aider les pays pauvres, souvent confrontés à un triple fardeau, économique, social et environnemental, et dont les populations étaient touchées par un phénomène qui était la conséquence d'un développement dont elles étaient exclues. Cette réalité était au cœur de l'approche de la justice climatique ancrée dans l'Accord de Paris.

112. Des mesures s'imposaient dans un certain nombre de domaines. Les questions relatives au changement climatique devaient être intégrées dans toutes les activités et discussions multilatérales sur la mobilité humaine ; les négociations sur le pacte mondial étaient une occasion à ne pas manquer à cet égard. Pendant ce processus, il était essentiel de sensibiliser aux déplacements liés au climat et à la nécessité de trouver des solutions durables pour les personnes déjà déplacées par le changement climatique et celles qui risquaient de l'être à l'avenir. La protection de ces groupes était l'une des principales préoccupations de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. Le renforcement de la résilience de la société au changement climatique, de même que la prévention des risques, devait faire partie intégrante de toutes les politiques d'aide et de développement. La France collaborait avec d'autres pays ainsi qu'avec l'OIM, la Banque mondiale et l'Organisation météorologique mondiale à une initiative visant à améliorer l'état de préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes. Des mesures s'imposaient dans d'autres domaines, tels que l'amélioration des pratiques agricoles, la conservation des sols et l'exploitation des ressources marines. C'est pourquoi il importait de relever les défis précités par des mesures ciblées, d'élaborer des stratégies plaçant les écosystèmes au cœur des efforts de développement, et de créer des synergies entre les organisations compétentes sur la question du changement climatique. C'était dans cet esprit que le Président de la France avait décidé d'organiser, en collaboration avec les Nations Unies et la Banque mondiale, le sommet One Planet visant à mobiliser tous les acteurs au service de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique.

113. Mme Khan a dit que les déplacements forcés engendrés par le changement climatique ne faisaient qu'aggraver les vulnérabilités existantes, bouleversant souvent le mode de vie de communautés entières. Des initiatives visant à faire face au changement climatique, aux déplacements et à la migration avaient mis en relief l'importance d'assurer la cohérence entre les approches suivies par les différents organismes s'occupant des déplacements. Se félicitant de l'adoption de la résolution du Conseil des droits de l'homme n° 35/20 du 22 juin 2017 sur les droits de l'homme et les changements climatiques, elle attendait avec impatience le rapport du HCDH sur les lacunes en matière de protection des droits de l'homme dans le contexte des migrations et des déplacements liés au changement climatique, qui serait publié sous peu.

114. Les Fidji avaient assuré la présidence de la COP 23 – c'était la première fois qu'un petit Etat insulaire présidait une session de la Conférence des Parties. Les résultats de cette conférence étaient réellement centrés sur la personne, reconnaissant qu'il était impossible d'imposer des idées aux gens et que la participation revêtait une importance déterminante. Ces résultats étaient notamment les suivants : un programme de travail sur l'agriculture, qui tenait compte du rôle des petits exploitants dans la réduction des émissions ; l'adoption du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, qui portait sur le rôle des femmes dans les stratégies nationales et la gouvernance internationale des changements climatiques ; une décision sur le financement à long terme de l'action climatique ; un programme de travail sur

l'éducation au titre de l'Accord de Paris ; le lancement du Centre d'échange d'informations de Fidji sur le transfert des risques ; la confirmation que le Fonds pour l'adaptation contribuerait à l'application de l'Accord de Paris ; et le Dialogue Talanoa, un processus fondé sur une forme de dialogue répandue dans la région du Pacifique, qui était sans exclusive, participative et exempte de préjugés.

115. Relevant que les îles du Pacifique allaient probablement enregistrer des déplacements sans précédent dans un proche avenir par suite de l'élévation du niveau de la mer, l'oratrice a dit que les Fidji avaient déjà offert une partie du territoire national à d'autres pays de la région, à savoir Kiribati et Vanuatu. Il faudrait néanmoins mettre au point une solution régionale participative et sans exclusive pour garantir un processus respectueux de la dignité humaine et fondé sur les droits.

116. Le Conseil a regardé une courte vidéo du témoignage délivré par un écolier fidjien, Timoci Naulusala, lors du segment de haut niveau de la COP 23.

117. Dans un message vidéo, M. Solheim a dit que les événements survenus en 2017 avaient mis en relief le lien entre l'environnement et la migration. En raison des cyclones, de la sécheresse, des glissements de terrain et des inondations, d'innombrables personnes s'étaient trouvées en détresse, si bien qu'une collaboration entre l'OIM et le PNUE était indispensable. Il s'est félicité de l'intégration des questions relatives à l'environnement et au changement climatique dans les discussions sur la migration et les conflits, ainsi que dans les préparatifs du pacte mondial.

118. Les facteurs environnementaux contribuaient à des sociétés stables et prospères, mais aussi, paradoxalement, à la migration et aux déplacements. Il importait de prendre conscience des conséquences potentielles sur l'environnement d'une incapacité à s'adapter au changement climatique, comme on avait pu le constater dans les Caraïbes en 2017. A Porto Rico, par exemple, près de 80 000 personnes avaient été évacuées, et une grande partie du réseau électrique était restée hors service après le passage de l'ouragan Maria. Si ces événements ne faisaient plus la une des médias, les problèmes, eux, subsistaient.

119. Les décisions prises dans le domaine de l'utilisation des sols, de l'énergie et des infrastructures, entre autres questions, auraient des incidences durables et pouvaient engendrer soit un cercle vertueux, soit un cercle vicieux. C'est pourquoi le pacte mondial devait s'articuler avec les efforts déployés pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité, réduire la pauvreté, et lutter en faveur de l'égalité, de la sécurité et du travail décent.

120. Mme Kiyama a dit que le pacte mondial devrait contenir des références aux articulations entre la migration, l'environnement et le changement climatique. Les catastrophes environnementales avaient des effets disproportionnés sur les populations vulnérables. Cependant, si des mesures étaient prises pour renforcer la résilience des communautés vulnérables, celles-ci seraient mieux à même de porter assistance à d'autres en cas de catastrophe, au lieu de dépendre elles-mêmes de l'aide. Le pacte mondial devrait, en outre, s'attaquer aux causes profondes de la migration, étant donné que la nécessité de migrer pourrait être atténuée par une réduction des conflits et des dommages causés par les catastrophes. Il devrait être centré sur les migrants, qu'il convenait d'associer à toutes les étapes de la gestion de projet, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation. Il était important que la voix de migrants de tous horizons, y compris celle des femmes, des minorités et des personnes présentant un handicap, soit entendue. Alors que le besoin d'aide

humanitaire continuait d'augmenter, le financement s'était tari. Si des solutions de financement innovantes n'étaient pas trouvées, les besoins élémentaires des communautés vulnérables ne seraient pas satisfaits.

121. Le séisme et le tsunami qui avaient frappé l'est du Japon en 2011 avaient causé d'importants dégâts et accéléré le dépeuplement de villes et de villages. Ils avaient toutefois obligé les communautés à s'atteler à des problèmes fondamentaux préexistants. L'organisme Japan Platform, qui regroupe 47 ONG japonaises, avait collaboré avec des communautés touchées par le séisme et le tsunami. En réponse au besoin d'innovation, il avait organisé en 2014 un forum multipartite sur l'innovation dans le domaine humanitaire, dont s'était inspiré par la suite Asian Disaster Reduction and Response Network et qui avait été reproduit dans divers pays d'Asie, notamment au Népal au lendemain du tremblement de terre.

122. Une représentation a rappelé que plus de trente ans auparavant, le Président des Maldives s'était adressé aux Nations Unies pour mettre en garde contre l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique. Le pacte mondial offrait une occasion unique d'articuler la migration, les droits de l'homme et le changement climatique autour des objectifs de développement durable. D'autres initiatives internationales, telles que l'Engagement de Genève sur les droits de l'homme et les changements climatiques, devraient également être prises en considération. Une autre représentation et un observateur ont convenu que le pacte mondial devrait s'intéresser à la mobilité humaine dans le contexte des catastrophes et aux effets néfastes du changement climatique. L'observateur a ajouté que les personnes déplacées en raison du changement climatique et des catastrophes devaient bénéficier d'une protection internationale, un point qui était abordé dans le pacte mondial sur les réfugiés. Un groupe régional a indiqué qu'un partenariat avec le secteur privé permettrait, espérait-on, de lever 44 milliards d'euros d'investissement pour créer des possibilités et s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés, de la migration irrégulière et de la vulnérabilité au changement climatique. En sa qualité de membre du Comité de pilotage de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, il adhéraient à l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques.

123. Une délégation a dit que les partenariats contribuaient de manière déterminante au partage des responsabilités en ce qui concernait la réponse aux déplacements forcés et à la migration irrégulière, dont les causes étaient notamment le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux.

124. En réponse à une question concernant les formes de coopération requises pour s'attaquer au changement climatique, compte tenu des aspects transversaux du développement durable et de la croissance économique, M. Hulot a insisté sur l'importance de s'intéresser tout autant à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation, étant donné que celle-ci avait été longtemps négligée et que le changement climatique touchait déjà des milliers de personnes. Les donateurs devaient garder à l'esprit les besoins des pays les plus vulnérables. Dans les régions touchées par la désertification, les terres devaient être remises en état pour que les populations ne soient pas contraintes de migrer ou pour qu'elles puissent rentrer au pays, ainsi que pour enrayer les effets du changement climatique. Les technologies devaient être abordables, afin que tous puissent accéder aux énergies renouvelables.

Discours liminaire : M. Ismaïl Omar Guelleh, Président de Djibouti (discours prononcé par **M. Hassan Omar Mohamed Bourhan**, Ministre de l'intérieur, Djibouti)

125. Le Conseil a regardé une courte vidéo sur la situation tragique des migrants et des réfugiés à Djibouti.

126. M. Bourhan a dit que la migration était un enjeu planétaire, qui touchait tous les pays du globe. Cela dit, parmi les dix principales nationalités de migrants arrivant en Europe, huit étaient du continent africain. Les initiatives prises à l'échelle internationale et régionale pour s'attaquer à la migration irrégulière étaient loin de répondre aux besoins. Son pays souscrivait à la nécessité d'adopter une position africaine commune sur la migration, compte tenu des difficultés particulières auxquelles se heurtaient les pays africains sous l'angle de la gestion des flux internes, intrarégionaux et internationaux.

127. Depuis son accession à l'indépendance, en 1977, Djibouti avait accueilli un grand nombre de réfugiés originaires des pays voisins, ainsi que de nombreux migrants irréguliers. Ceux-ci représentaient aujourd'hui 13 % de la population nationale. Etant donné que le pays se trouvait dans une région d'Afrique notoirement instable, il était devenu un pays de transit et de destination. Malgré les difficultés de ce statut et ses incidences sur les services publics, Djibouti continuait d'adopter une approche humaine et empathique à l'égard des migrants irréguliers, qui étaient simplement en quête d'une vie meilleure pour eux-mêmes et leur famille. Les Etats Membres participant au processus relatif au pacte mondial étaient vivement engagés à garder à l'esprit les défis importants auxquels était confronté le continent africain et à porter l'attention voulue à la nécessité de protéger les plus vulnérables, tels que les enfants, les femmes et les personnes présentant un handicap mental ou physique, qui étaient plus exposés au risque de violences sur les routes migratoires.

128. La migration n'était pas un phénomène nouveau. C'est pourquoi, plutôt que de la réduire à ses dimensions négatives, elle devait être considérée comme une chance pour tous les Etats. Toute action menée pour relever les défis de la migration devait être collective et durable et reposer sur de solides partenariats, une coopération intrarégionale et le partage des responsabilités. Le pacte mondial devrait protéger les droits de l'homme de tous, en particulier des migrants, encourager une intensification des efforts collectifs à l'échelle régionale et internationale pour s'attaquer aux causes profondes de la migration, promouvoir la coopération internationale et établir des mécanismes régionaux et internationaux de gouvernance des migrations, et mettre en valeur la contribution des migrants au développement durable de leur pays d'origine.

129. A l'échelle nationale, Djibouti avait entrepris un certain nombre d'activités afférentes à la gouvernance des migrations, y compris des consultations nationales sur le pacte mondial, la désignation du Ministère de l'intérieur en tant que coordonnateur national des questions de migration, et des mesures visant à garantir aux migrants l'accès aux services de santé.

130. L'orateur a rappelé l'attachement de son pays à des frontières ouvertes et sa détermination à accueillir tous les réfugiés et migrants fuyant leur pays. Djibouti estimait qu'il était criminel de fermer les frontières aux personnes dans le besoin. Il a souligné que malgré le grand nombre de migrants irréguliers qu'il accueillait, son pays n'avait jamais connu de problèmes de sécurité.

Voix de migrants

M. Augustine Blessing Eguvwese, Directeur général de Amebo Radio Limited, Abuja (Nigéria), de retour au Nigéria après avoir émigré au Niger

Mme Fabiola Das Neves Sfalchini, Fondatrice de l'école de langues CHANCE, Belo Horizonte (Brésil), de retour au Brésil après avoir émigré en Suisse

Modérateur

M. Leonard Doyle, Chef de la Division Médias et communication, OIM

131. Le Conseil a regardé deux courtes vidéos sur les panélistes.

132. Le modérateur a présenté les deux panélistes, qui avaient tous deux migré avant de décider de rentrer chez eux. Leur récit était particulièrement d'actualité, puisque l'OIM venait d'annoncer qu'elle assurerait le retour, dans leur pays d'origine, de 15 000 migrants détenus en Libye avant la fin de l'année.

133. Mme Das Neves Sfalchini a dit qu'elle avait quitté le Brésil pour rejoindre son mari, en Suisse. Celui-ci était un ressortissant suisse qu'elle avait rencontré alors qu'il était en vacances dans son pays. Pendant les 17 années qu'elle a passées en Suisse, elle avait appris le français, obtenu un diplôme d'une école de commerce et trouvé un emploi dans une banque privée portugaise à Lausanne. Après 17 ans, toutefois, un certain nombre de bouleversements s'étaient produits dans sa vie : elle avait perdu son emploi, son mariage s'était soldé par un divorce et son père était décédé subitement au Brésil. Ces événements l'avaient poussée à rentrer au Brésil, même si la décision n'avait pas été facile à prendre. Sans emploi et incertaine de ses perspectives de carrière au Brésil, elle s'était inquiétée de la charge qu'elle imposerait à sa mère. Elle avait décidé d'ouvrir une école de langues proposant des cours à des tarifs nettement inférieurs à la moyenne, si bien qu'ils étaient à la portée de ceux qui, d'ordinaire, n'auraient pas eu les moyens de se les offrir.

134. Répondant aux questions du modérateur, elle a dit qu'étant donné les mutations en cours au Brésil, on lui avait maintes fois demandé comment elle avait trouvé le courage de quitter un lieu que beaucoup considéraient comme un « paradis » pour rentrer chez elle. Elle a fait observer que le paradis pouvait se trouver partout dès qu'on était près d'être chers. Son expérience en Suisse et au Brésil lui avait permis de porter un regard nouveau sur le monde, mais son retour au Brésil aurait été impossible sans le soutien et l'aide au retour et à la réintégration apportés par l'OIM.

135. M. Eguvwese a dit qu'il avait décidé de quitter le Nigéria pour chercher du travail en Europe après avoir perdu son emploi de journaliste à la suite d'élections dans son pays. Il était parti en direction du nord, traversant le désert pour gagner la Libye. A l'instar d'autres migrants africains, il n'avait alors aucune idée des risques que présentait ce voyage. Cependant, une fois parti, il avait découvert les dangers auxquels il s'exposait en allant en Libye – meurtre, esclavage, enlèvement – et avait donc décidé de rentrer chez lui. Au centre de l'OIM à Agadez (Niger), il avait reçu une assistance, de même que 5 000 autres personnes qui, pour beaucoup, n'avaient plus d'attaches au pays et avaient surtout besoin d'autonomisation et d'espoir. De retour au Nigéria, il avait obtenu, avec l'aide de l'OIM, un petit prêt bancaire et un accompagnement personnalisé, qui lui avaient permis de monter divers projets de réintégration.

136. Très souvent, les médias sociaux avaient une influence déterminante sur la décision de migrer, car ils donnaient aux migrants potentiels une vision déformée de la réalité migratoire. En outre, 80 % des migrants africains ignoraient la différence entre migration irrégulière et migration régulière, et croyaient que tout rentrerait dans l'ordre après leur arrivée à destination en Europe.

137. Selon lui, la migration irrégulière était excessivement dangereuse. Les Africains étaient travailleurs, et feraient mieux de rester chez eux pour développer le potentiel de leur pays. C'est pourquoi il était important de parler non seulement des problèmes de la migration, mais aussi des solutions : autonomiser les gens, faire en sorte qu'ils puissent aller à l'école, et soutenir les ONG et les gouvernements locaux. Il était également fondamental de garantir la stabilité économique et politique des pays d'origine.

138. Répondant à une question d'une délégation, le modérateur a dit que les récits des panélistes montraient à quel point il était essentiel de proposer suffisamment de voies de migration régulière, faute de quoi les migrants tenteraient d'atteindre leur objectif par tous les moyens, en mettant souvent leur vie en danger.

139. Par leurs témoignages, les deux panélistes ont délivré un autre message fort : la migration n'était pas nécessairement à sens unique ; bien plutôt, elle était souvent circulaire, dans la mesure où les migrants revenaient dans leur pays d'origine forts de tout ce qu'ils avaient appris à l'étranger et, de ce fait, stimulaient fortement l'innovation. L'Organisation mettait en œuvre ses activités en matière de retours volontaires assistés grâce aux contributions des gouvernements, à l'étroite coopération avec d'autres organismes, et au travail sans relâche de son personnel sur le terrain. Un important effort de coordination était nécessaire pour que les projets de retour volontaire assisté continuent d'être bien réglementés, bien organisés et bien administrés.

Débat général⁵

140. Les Etats Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique, ont fait une déclaration : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie (aussi au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Ghana (au nom du Groupe africain), Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Libye, Madagascar, Maroc, Mexique, Myanmar, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama (pour le Réseau de sécurité humaine), Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe. L'Observateur permanent de l'Union européenne a fait une déclaration pour le compte des membres de l'UE.

141. Des déclarations ont été faites par un Etat observateur, la Fédération de Russie, et par les observateurs suivants : Initiatives et Changement International, Commission internationale

⁵ Les textes des déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, sont disponibles sur le site Web de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

catholique pour les migrations, OIT, Service social international, OCI, Ordre souverain de Malte, PNUD, HCR et UPU.

142. Le Conseil a réservé un accueil chaleureux aux nouveaux Membres, au nouvel Etat observateur et aux nouveaux observateurs, et s'est déclaré impatient de collaborer étroitement avec eux pour parvenir à une vision commune des migrations sûres et ordonnées. Un hommage a été rendu au personnel de l'OIM pour son dévouement et son ardeur au travail, souvent dans des conditions difficiles et dangereuses. En effet, c'était grâce à l'engagement sans faille de tout son personnel que l'OIM était devenue l'organisation mondiale chef de file dans le domaine de la migration.

143. De nombreux Etats Membres ont félicité l'Organisation à l'occasion du premier anniversaire de son entrée dans le système des Nations Unies en tant qu'organisation apparentée, qui avait marqué un tournant dans les efforts visant à renforcer la gouvernance mondiale des migrations et qui avait déjà débouché sur un resserrement de la coopération dans l'intérêt des migrants et favorisé une cohérence plus grande en matière de migration. Plusieurs ont dit que le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes devrait poursuivre le travail remarquable accompli au cours de l'année écoulée pour surveiller la mise en œuvre de l'Accord OIM-ONU. D'autres ont relevé que la réactivité, l'efficacité, le bon rapport coût-efficacité et l'indépendance de l'OIM se sont révélés être de précieux atouts au sein du système des Nations Unies.

144. Plusieurs Etats Membres ont estimé que le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières offrait une occasion sans précédent de renforcer et d'améliorer la gouvernance mondiale des migrations, d'examiner la migration de manière objective et de reconnaître la contribution des migrants tout en luttant contre le trafic illicite transnational et la traite d'êtres humains. De nombreuses représentations se sont déclarées satisfaites du rôle joué par l'OIM pendant la phase des consultations multipartites menées en vue de l'élaboration du pacte mondial, en particulier de l'appui qu'elle avait apporté aux consultations tenues à l'échelle nationale et dans le cadre des processus consultatifs régionaux sur la migration, qui étaient fondées sur des données factuelles et non sur des impressions, ainsi qu'à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales. Outre les priorités mentionnées au titre d'autres points de l'ordre du jour du Conseil, elles ont estimé qu'une fois finalisé, le pacte mondial devrait être centré sur les éléments suivants : garantir la sécurité, la dignité et les droits de l'homme des migrants, quel que soit leur statut ; reconnaître et maximiser les avantages sociaux et économiques de la migration, notamment aux fins de développement ; renforcer la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination ; et assurer des voies de coopération internationale fondée sur le principe de coresponsabilité. Il devait définir clairement le rôle de l'OIM à l'avenir et renforcer les partenariats existants (par exemple, entre l'OIM et le HCR) plutôt que de créer des structures faisant double emploi. Il devait énoncer des mesures visant à renforcer la capacité des Etats à atteindre les objectifs de développement durable se rapportant à la migration, en particulier l'objectif 10 et la cible 10.7 : de fait, la migration devait permettre d'éliminer la pauvreté pour tous, et ne pas simplement être un moyen d'y échapper réservé à une minorité. Plutôt que de réinventer la roue, le pacte mondial devait être l'expression d'un attachement politique à un système de migrations internationales bien gérées et bénéfiques contribuant réellement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

145. Sur la question de la souveraineté des Etats, plusieurs Etats Membres ont souligné qu'un juste équilibre devait être trouvé entre le besoin de frontières sûres et les besoins humanitaires des plus vulnérables. Il fallait gérer les migrations non seulement dans l'intérêt

de la population de chaque pays, mais aussi pour répondre aux besoins humanitaires de ceux qui étaient en quête d'une vie meilleure et plus sûre. La migration devait être considérée comme une chance pour la paix, et non comme une menace. D'autres se sont déclarés satisfaits que la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants reconnaisse les droits et responsabilités qu'ont tous les Etats de gérer et de contrôler leurs frontières et de décider qui peut entrer sur leur territoire, et l'obligation qui leur est faite en vertu du droit international d'accepter inconditionnellement le retour et la réadmission de leurs ressortissants qui n'ont pas le droit de rester sur le territoire d'un autre Etat. Le pacte mondial devrait également reposer sur cette vision fondamentale.

146. Des Etats Membres et des observateurs, se déclarant favorables au rôle qui revenait à l'OIM en sa qualité d'organisation chef de file pour les questions de migration, ont dit qu'elle devait continuer d'apporter ses compétences sur les plans technique et stratégique tandis que le processus relatif au pacte mondial entrait dans la phase de négociations, conformément au mandat que lui avait conféré la Déclaration de New York (annexe II), mais aussi ultérieurement, pendant la phase de coordination et de mise en œuvre. A cette fin, ses efforts de formulation de politiques devaient être plus substantiels : un rôle politique plus stratégique devait compléter l'efficacité, la souplesse et l'approche dynamique de l'Organisation, et non les compromettre. Les outils extraordinairement précieux qu'elle avait élaborés (tels que le Cadre de gouvernance des migrations et le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire) devaient être mis à contribution pour le pacte mondial. En outre, celui-ci, de même que les objectifs de développement durable, devaient être mis en œuvre de manière à ce qu'ils se renforcent mutuellement.

147. Un grand nombre de représentations se sont déclarées horrifiées par les faits signalés récemment en Libye, des actes tragiques d'esclavage moderne où des migrants étaient vendus comme du bétail, et ont salué les efforts déployés par l'Union africaine et l'OIM pour évaluer la situation et diligenter d'éventuelles mesures de riposte. Elles ont félicité l'Organisation pour l'action qu'elle menait en vue de rapatrier des migrants africains en détresse, tout en ajoutant que les Etats africains devaient lui apporter le soutien dont elle avait besoin pour mener à bien ces opérations, notamment par la fourniture de services consulaires, la délivrance de documents d'identité et de voyage, et l'octroi de droits d'atterrissage pour les vols d'évacuation d'urgence. La représentation de la Libye a dit que le Gouvernement de son pays avait chargé le Procureur général d'enquêter sur les signalements d'esclavage, et a demandé à l'OIM et à d'autres partenaires d'envoyer au Procureur général toute information en leur possession.

148. L'Organisation a également été félicitée pour la rapidité de sa réaction et son rôle moteur dans la crise des Rohingyas.

149. Plusieurs Etats Membres, évoquant leurs contributions à l'OIM sans affectation spéciale ou à affectation relativement non contraignante, ont vivement engagé les autres à fournir un financement plus souple et à apporter des contributions volontaires, afin que l'Organisation puisse transposer sa vaste expérience sur le terrain sous forme d'orientations et de conseils stratégiques. En retour, l'OIM devait faire preuve de transparence quant à l'utilisation des fonds.

150. Les représentations du Costa Rica et des Etats-Unis d'Amérique ont annoncé que leurs deux pays présenteraient des candidats au poste de directeur général.

151. Un Etat observateur a exercé son droit de réponse au sujet de la déclaration d'un Etat Membre, qui a lui aussi exercé ce droit.

152. Le Directeur général, relevant que de nombreux Etats Membres avaient participé aux consultations nationales ou régionales organisées pendant la phase de consultations multipartites sur le pacte mondial, les a remerciés d'appuyer le rôle de l'OIM dans ce processus préparatoire ; l'Organisation continuerait d'avoir besoin de leur soutien pour assurer son rôle après 2018. Cela dit, il a souligné que l'action de l'OIM était fondée sur des partenariats avec d'autres organismes compétents, et que l'Organisation ne voulait pas que le rôle de chef de file pour les questions de migration lui soit dévolu dans le but d'exclure d'autres organismes. Le fait était que tout son mandat se rapportait à la migration.

153. L'OIM a reconnu que le pacte mondial devait respecter la souveraineté des Etats. Selon elle, il devait aussi être aligné sur les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mettre l'accent sur le partage des responsabilités et la solidarité humaine, et jouer un rôle de facilitateur du développement.

154. Le Directeur général a admis que le suivi du pacte mondial ne nécessitait pas une nouvelle structure. L'OIM avait déjà élaboré de nombreux outils qui seraient utiles à cet égard, y compris le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire et le Cadre de gouvernance des migrations.

155. Profondément préoccupé par la situation en Libye, il avait présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies un plan visant à rapatrier toutes les personnes encore détenues à la fin de 2017 ou en janvier 2018. Ce plan appellerait une collaboration sur de nombreux aspects, tels que le transport, les autorisations de vol et les permis de sortie. L'OIM collaborait étroitement avec l'Union africaine, l'Union européenne, le HCR et d'autres pour organiser les rapatriements qui, espérait-il, commenceraient sous peu. L'Organisation travaillerait également avec le Procureur général de la Libye pour s'attaquer au trafic illicite et à la traite d'êtres humains dans le pays. Il a remercié la Libye pour les efforts qu'elle déployait afin d'enquêter sur les cas signalements d'esclavage.

156. Concernant les Rohingya, l'OIM estimait qu'il s'agissait d'une crise de réfugiés et d'apatridie. C'est pourquoi elle collaborait très étroitement avec le HCR en vue d'un règlement. Le Directeur général s'est félicité de l'accord conclu entre le Bangladesh et le Myanmar au sujet du retour des Rohingya.

157. Le Directeur général a remercié les Etats Membres qui avaient déjà versé des contributions volontaires sans affectation spéciale. Il espérait que davantage de pays fourniraient un financement pluriannuel.

Autres questions

158. Le Conseiller juridique a appelé l'attention du Conseil sur les notes relatives aux règles et procédures concernant l'élection du Directeur général et du Directeur général adjoint (document C/108/INF/1), qui avaient été republiées dans la perspective de l'élection qui se tiendrait en 2018. Les candidats étaient nommés par les Etats Membres, qui devaient adresser les nominations au Président du Conseil au plus tard deux mois avant la date de la session extraordinaire du Conseil. Les candidatures seraient annoncées par le Président du Conseil aussitôt qu'elles seraient reçues. Une liste officielle des candidats serait communiquée à tous

les Etats Membres huit semaines avant la session extraordinaire du Conseil. Les élections se tiendraient en séance privée et se feraient à bulletin secret.

159. La Présidente a relevé que les Etats Membres s'étaient déclarés intéressés par une session interactive avec les candidats. Elle a proposé de consulter les collègues intéressés sur les modalités d'un tel processus.

Dates et lieux des prochaines sessions

160. Le Conseil a adopté la résolution n° 1360 du 1^{er} décembre 2017 concernant sa session ordinaire suivante, provisoirement prévue à la fin de novembre 2018, ainsi que la résolution n° 1361 du 1^{er} décembre 2017 concernant la convocation d'une session extraordinaire du Conseil la dernière semaine de juin 2018, afin d'élire un nouveau directeur général. Il a été provisoirement décidé que les vingt-deuxième et vingt-troisième sessions du Comité permanent des programmes et des finances se tiendraient, respectivement, à la fin de juin et en octobre ou en novembre 2018.

161. Pendant les intersessions, la résolution n° 1360 autorisait le Comité permanent des programmes et des finances à prendre, entre autres, toutes les mesures qu'il pourrait juger nécessaires concernant les propositions du Groupe de travail sur la réforme budgétaire prêtes à être examinées.

Clôture de la session

162. Le Directeur général, relevant que la Présidente était l'une des rares femmes à avoir occupé ce poste, a vivement engagé les Etats Membres à redoubler d'efforts pour parvenir à la parité hommes-femmes au sein du Bureau. Il s'est félicité du degré d'engagement des Etats Membres dans l'Organisation et ses activités, et a constaté qu'ils étaient nombreux à l'encourager à mettre davantage l'accent sur l'élaboration de politiques. L'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies et l'intérêt international croissant porté aux questions de migration lui permettraient de défendre la cause de la migration avec la force qu'attendaient ses Etats Membres. Les partenariats existants, y compris ceux noués avec d'autres organisations du système des Nations Unies, se poursuivraient et pourraient servir de modèle à d'autres. L'appartenance au système des Nations Unies offrait également des possibilités de partenariat additionnelles. La place faite au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans les contributions des Etats Membres au débat général témoignait de l'importance qu'ils attachaient à ce processus et au rôle de l'OIM dans celui-ci, en particulier pour ce qui était de tenir les représentants basés à Genève informés des faits nouveaux. D'un point de vue opérationnel, l'Organisation poursuivrait ses activités conformément à la résolution n° 1309 du 24 novembre 2015.

163. La Présidente a résumé les messages clés de la session du Conseil en cours. Les Etats Membres s'étaient essentiellement employés à réaffirmer le rôle de chef de file de l'OIM dans le domaine de la migration, le soutien significatif qu'elle apportait à tous les pays, et le rôle qu'elle pourrait jouer dans le suivi et la mise en œuvre du pacte mondial. Les vastes compétences sur les plans technique et stratégique qu'elle avait apportées jusque là au processus relatif au pacte mondial avaient été accueillies avec satisfaction, de même que son efficacité opérationnelle, sa souplesse et sa présence sur le terrain. De nombreuses délégations avaient encouragé l'OIM à renforcer sa capacité de formulation de politiques, sans pour

autant perdre sa rapidité opérationnelle. Il fallait éviter que tout mécanisme de suivi établi au titre du pacte mondial ne fasse double emploi avec des mécanismes existants, et veiller à ce qu'il soit le plus efficace possible. Si les négociations se déroulaient principalement à New York, Genève n'en disposait pas moins d'une vaste réserve de compétences spécialisées sur la migration. C'est pourquoi il était vital d'assurer une bonne communication entre ces deux centres et avec les gouvernements. Le Bureau veillerait à ce que le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes se réunisse régulièrement à cet effet.

164. La Présidente a déclaré close la 108^e session du Conseil le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 16 h 10.